

**Si vous jouez trop,
ou si vous avez
l'impression que ce
n'est plus un jeu,
songez au programme
d'auto-exclusion
volontaire de
la BCLC.**

Une aide est disponible

Service à la clientèle de la BCLC
1-866-815-0222

Ligne d'aide sur les jeux d'argent
(24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sans frais)
1-888-795-6111

GameSense

bclc

VSE-B-04F

AUTO-EXCLUSION VOLONTAIRE

AU SUJET DU PROGRAMME

**UN PETIT GESTE
PEUT AMENER UN
CHANGEMENT IMMENSE.**



GameSense

bclc

Comment cela fonctionne-t-il?

L'auto-exclusion volontaire peut constituer une première étape importante pour vous aider à contrôler vos habitudes de jeu. Lors de votre inscription, vous sélectionnez une période pendant laquelle vous vous auto-excluez de tous les établissements munis de machines à sous, des salles de bingo commerciales ou de PlayNow.com, soit pendant 6 mois, 1 an, 2 ans ou 3 ans.

Trois options s'offrent à vous. Vous pouvez vous exclure de n'importe laquelle et même des trois options suivantes :

- 1) Les établissements de jeux munis de machine à sous, y compris les casinos, les centres de jeux communautaires et les salles d'hippodromes.
- 2) Les salles de bingo commerciales, les centres de jeux communautaires et les casinos disposant d'une salle de bingo.
- 3) Le jeu sur PlayNow.com.

Remarque : Si vous vous auto-excluez d'un établissement de jeux, vous n'êtes pas admissible à jouer sur PlayNow.com pendant la durée de votre exclusion. Si vous possédez déjà un compte sur PlayNow.com, la BCLC le fermera automatiquement.

Conformément aux lois et règlements, vous n'êtes pas admissible à gagner des prix au jeu pendant votre participation au programme d'auto-exclusion volontaire. De plus, vous ne recevrez plus de matériel de marketing direct de la part de la BCLC ou de ses exploitants d'établissements de jeux.

Comment puis-je m'inscrire?

Pour vous auto-exclure d'un établissement de jeu, vous pouvez visiter un centre d'informations GameSense et vous adresser directement à un conseiller GameSense ou à tout autre membre du personnel d'un casino, d'un centre de jeu communautaire ou d'une salle de bingo commerciale.

Pour vous auto-exclure spécifiquement de PlayNow.com, connectez-vous à votre compte et accédez à la rubrique « Self-Exclusion » (S'auto-exclure) à partir de la section « My account » (Mon compte). Les écrans vous guideront tout au long du processus.

Que se passe-t-il pendant mon inscription?

Vous pouvez aussi appeler le service à la clientèle de la BCLC au 1-866-815-0222 pour obtenir de plus amples renseignements ou un rendez-vous au siège social de la BCLC à Kamloops ou à Vancouver.

Lors de votre exclusion d'un établissement de jeux, vous rencontrerez un membre du personnel de sécurité qui a été formé pour traiter les demandes d'auto-exclusion.

S'ils sont disponibles, les conseillers GameSense peuvent également vous apporter une aide. Il s'agit de professionnels formés qui comprennent la décision difficile que vous prenez et qui vous aideront de toutes les façons possibles.

On vous demandera de présenter votre pièce d'identité délivrée par le gouvernement qui comprend votre signature et une photo. On vous demandera aussi de signer l'entente d'auto-exclusion volontaire et on vous prendra en photo.

Que se passera-t-il ensuite?

Une fois que vous aurez signé vos formulaires, votre auto-exclusion commencera sur-le-champ pour la durée que vous avez choisie. Celle-ci ne pourra pas être modifiée.

Quant aux membres du programme Encore Rewards, leur compte sera désactivé et tous les points accumulés seront admissibles à un remboursement en argent.

Une fois votre inscription effectuée, les renseignements que vous avez fournis seront remis aux bureaux de sécurité des établissements de jeux concernés pour vous aider à respecter votre engagement.

Au moment de l'inscription, vous pourrez consentir à un soutien gratuit de la part d'un professionnel en matière de jeux. Nous avons remarqué que les personnes qui accèdent à un soutien ou qui participent à des séances de counseling pendant la durée de leur auto-exclusion réussissent beaucoup mieux à reprendre le contrôle de leurs habitudes de jeu.

Est-ce la responsabilité de la BCLC de me tenir à l'écart des établissements de jeux une fois que j'ai signé l'entente?

En tout temps au cours de votre inscription, vous pouvez appeler la ligne d'aide sur les jeux d'argent au 1-888-795-6111 pour obtenir un soutien gratuit et confidentiel.

Il est de votre responsabilité de respecter votre auto-exclusion. En signant l'entente d'auto-exclusion volontaire, vous assumez la responsabilité de vos habitudes de jeu. La BCLC est là pour vous soutenir et vous encourager à accéder aux mesures de soutien qui vous sont offertes dans le cadre du programme en matière de jeu responsable et de dépendance au jeu (Responsible & Problem Gambling Program) de la Colombie-Britannique. Vous pourrez accéder à diverses ressources en appelant la ligne d'aide sur les jeux d'argent au 1-888-795-6111.

Que se passe-t-il si je romps mon engagement?

La BCLC prend des mesures pour identifier les personnes qui tentent de se soustraire à leur engagement. Si vous entrez dans un établissement de jeu pendant votre période d'auto-exclusion et que l'on vous identifie, le personnel de sécurité vous escortera vers l'extérieur de l'établissement. Conformément à la *Gaming Control Act*, vous pourrez également être accusé d'une infraction et être passible d'une amende pouvant atteindre 5 000 \$.